

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Les Rieux

De : >

Date : 28/09/2022 à 16:01

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Monsieur

Le phénomène de baisse des prix de l'immobilier pour des biens à moins de 2000 m des éoliennes est bien connu. Que ce soit au niveau départemental ou régional la quantité de biens immobiliers qui ont subis cette baisse représente une somme énorme qui doit s'arrêter de grossir. La Marne et le Grand-Est ont suffisamment payer pour ces usines qui ne produisent qu'une énergie intermittente.

M. L D